

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 7 novembre 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-11-167

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2022
 - 3.3 Précision - Droit supplétif au droit de mutation immobilière
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Fin d'emploi
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - Octobre
 - 5.2 Autorisation d'affectations - budget 2022
 - 5.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Mutuelle MMQ - Renouvellement des assurances - MMQ
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Gestion durable et transparente de l'eau
 - 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - SEL WINDSOR LTÉE - Fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison 2022-2023

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Dépôt - Affichage - Stationnement d'hiver 2022-2023
- 8.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Infrastructel - la prestation de services en inspection et émission de permis

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Demande d'aide financière pour le projet d'aménagement de la bibliothèque dans l'église déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
- 9.2 Intégration des opérations et mandats du Comité Piste cyclable Soulanges à la Société de gestion Parc du canal de Soulanges
- 9.3 Demande d'aide financière - CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS) - Gracieuseté pour location de la salle du bas du Centre communautaire.
- 9.4 Demande de don de la part du Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges.
- 9.5 Jour du Souvenir - Légion de Hudson - Cérémonie de dépôt de couronnes
- 9.6 Demande d'aide financière - Comité ZIP du Haut Saint-Laurent - la contribution annuelle

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Avis de motion - Règlement 210-2022-2 modifiant le Règlement d'emprunt 210-2022 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 777 000 \$ pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Appui - Demande d'élargissement de la 340 (Cité-des-jeunes)
- 12 PAROLE AUX CONSEILLERS
- 13 PAROLE AU MAIRE
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

2022-11-168

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 13 OCTOBRE 2022

2022-11-169

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 PRÉCISION - DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE

2022-11-170

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une précision relativement à la résolution #2019-01-22 relativement à l'application du droit supplétif dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières permet à une municipalité qui impose le supplétif à l'égard des transferts immobiliers exonérés du droit de mutation de prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque le transfert entre conjoints ou des membres d'une même famille résulte d'un décès;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'exonération le droit supplétif tel que cité à l'article 20 d) de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières seulement lorsque l'acte relatif au transfert de l'immeuble résulte d'un décès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 FIN D'EMPLOI

2022-11-171

CONSIDÉRANT la demande de l'employé #32-0012 de bénéficier d'une réduction du temps travaillé;

CONSIDÉRANT la résolution #2022-06-083 approuvant la modification de son statut d'emploi à journalier temporaire saisonnier à 3 jours/semaine pour la période annuelle déterminée de mai à septembre;

CONSIDÉRANT QUE cette période a été prolongée jusqu'au 27 octobre 2022;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employé #32-0012 à titre de journalier temporaire saisonnier, rétroactivement au 27 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - OCTOBRE

2022-11-172

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Octobre déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Octobre;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 298 736,89 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	246 806,14 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	13 872,91 \$
Salaires nets	38 057,84 \$
TOTAL	298 736,89 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 AUTORISATION D'AFFECTATIONS - BUDGET 2022

2022-11-173

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 2022-01-012 adoptant le Programme Triennal d'immobilisation 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer du surplus non affecté (libre) un montant de 83 100\$ pour les projets suivants:

- Aménagement des parcs: 75 000 \$
- Réparation de la piscine: 8 100 \$

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à transférer du surplus non affecté le montant de 83 100\$ pour les projets mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -

MUTUELLE MMQ - RENOUELEMENT DES ASSURANCES - MMQ

2022-11-174

CONSIDÉRANT l'analyse et la vérification effectuées par les courtiers PMT Roy Assurances et Services Financiers mandatés par la FQM, FONDS d'assurances des municipalités du Québec;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Mutuelle MMQ pour le renouvellement des assurances effectif à compter du 31 décembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Mutuelle MMQ un montant maximal de 107 700 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 02.130.00.423

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU**

2022-11-175

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SEL WINDSOR LTÉE - FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2022-2023

2022-11-176

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades a participé à l'appel d'offres # CS-20222023 d'un regroupement d'achats de l'UMQ visant la fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée au bureau de l'UMQ le 17 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Sel Windsor Ltée, au montant de 85,09 \$ la tonne métrique, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades prévoit utiliser 150 tonnes métriques pour l'hiver 2022-2023;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise SEL WINDSOR LTÉE pour Fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2022-2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise SEL WINDSOR LTÉE un montant maximal de 14 674,84 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.330.00.620

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 DÉPÔT - AFFICHAGE - STATIONNEMENT D'HIVER 2022-2023

Aux fins d'application des Règlements RMH 330 et 330-1, la cour municipale régionale dépose la liste des pancartes d'interdiction de stationnement d'hiver. Le conseil municipal atteste du dépôt et que toutes les pancartes se trouvent en bon état, sont lisibles et ne sont pas dissimulées.

**8.2 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -
INFRASTRUCTEL - LA PRESTATION DE SERVICES EN INSPECTION
ET ÉMISSION DE PERMIS**

2022-11-177

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'inspecteur municipal depuis mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour la prestation de services en inspection et émission de permis;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Infrastructel et que le mandat lui a été octroyé pour l'an dernier;

CONDISÉRANT l'offre de services de Infrastructel, pour la prestation de services en inspection et émission de permis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Infrastructel pour la prestation de services en inspection et émission de permis pour 2 jours par semaine, au taux horaire de 75\$ et des frais de déplacement.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Infrastructel un montant d'environ 75 000\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS L'ÉGLISE DÉPOSÉE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE
LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

2022-11-178

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet d'aménagement de la bibliothèque dans l'église estimé à 750 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque offre présentement 6 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 17 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande d'aide financière de 750 000 \$ dans cadre du programme d'Aide aux immobilisations pour la réalisation du projet d'aménagement de la bibliothèque dans l'église;

DE MANDATER monsieur Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

DE HAUSSER le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 17 heures par semaine dès la fin du projet;

D'ASSUMER une part estimée à un minimum de 375 000 \$ dans la réalisation du projet;

D'ASSUMER le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

D'ASSUMER toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 INTÉGRATION DES OPÉRATIONS ET MANDATS DU COMITÉ PISTE CYCLABLE SOULANGES À LA SOCIÉTÉ DE GESTION PARC DU CANAL DE SOULANGES

2022-11-179

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) souhaite valoriser le canal de Soulanges par ses investissements à la création d'un parc régional en vertu de la loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion Parc du canal de Soulanges (Parc du canal de Soulanges) est désormais gestionnaire de l'ensemble des terrains du ministère des Transports du Québec (MTQ) le long du canal de Soulanges, suite à des ententes conclues en 2021 entre la MRC et le MTQ ainsi qu'entre la MRC et le Parc du canal de Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise et l'historique du Comité piste cyclable Soulanges, que tous souhaitent reconnaître et conserver actives dans le projet de parc régional ;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt d'optimiser la gouvernance et les opérations d'entretien et d'aménagement dans le parc régional ;

CONSIDÉRANT QUE que la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) souhaite valoriser le canal de Soulanges par ses investissements à la création d'un parc régional en vertu de la loi sur les compétences municipales ;

Attendu que la Société de gestion Parc du canal de Soulanges (Parc du canal de Soulanges) est désormais gestionnaire de l'ensemble des terrains du ministère des Transports du Québec (MTQ) le long du canal de Soulanges, suite à des ententes conclues en 2021 entre la MRC et le MTQ ainsi qu'entre la MRC et le Parc du canal de Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise et l'historique du Comité piste cyclable Soulanges, que tous souhaitent reconnaître et conserver actives dans le projet de parc régional ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence et l'expertise en matière d'infrastructures municipales des Villes et Municipalités siégeant sur le Comité d'administration du Parc du canal de Soulanges par l'entremise de leur direction générale respective;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt d'optimiser la gouvernance et les opérations d'entretien et d'aménagement dans le parc régional ;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

DE RECOMMANDER à la MRC Vaudreuil-Soulanges et à la table du Canal de Soulanges, l'intégration du mandat et des actifs du Comité Piste cyclable Soulanges à la structure organisationnelle du Parc du canal de Soulanges, ainsi que le maintien des versements des quotes-parts municipales, avec l'obligation pour le Parc de maintenir un budget distinct pour l'infrastructure cyclable.

Il est également recommandé de proposer aux administrateurs de l'actuel organisme Comité Piste cyclable Soulanges de siéger à un comité permanent du Parc du canal de Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS) - GRACIEUSETÉ POUR LOCATION DE LA SALLE DU BAS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE.

2022-11-180

CONSIDÉRANT QUE CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS) a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le but d'obtenir une gracieuseté pour la location de la salle du bas du Centre communautaire.;

CONSIDÉRANT QUE CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS) est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE CASCA est un OBNL dont le siège social est sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 115 \$ à CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS) pour une gracieuseté de la location de la salle du bas du Centre communautaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 115 \$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 DEMANDE DE DON DE LA PART DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS VAUDREUIL-SOULANGES.

2022-11-181

CONSIDÉRANT QUE Le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges dispense des services indispensables à nos citoyens;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'ACCORDER un don d'une valeur de 250 \$ au Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges afin de les aider à récompenser l'apport de leurs bénévoles aux citoyens de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 JOUR DU SOUVENIR - LÉGION DE HUDSON - CÉRÉMONIE DE DÉPÔT DE COURONNES

2022-11-182

CONSIDÉRANT l'invitation de la Légion de Hudson pour la Cérémonie de dépôt des couronnes au cénotaphe;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'achat d'une couronne pour la commémoration du Jour du Souvenir au coût de 75 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT - LA CONTRIBUTION ANNUELLE

2022-11-183

CONSIDÉRANT QUE Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de la contribution annuelle;

CONSIDÉRANT QUE Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 55 \$ à Comité ZIP du Haut Saint-Laurent pour la contribution annuelle;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 55 \$ à même le poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 210-2022-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 210-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 777 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE AU PRESBYTÈRE

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 210-2022-2 modifiant le Règlement d'emprunt 210-2022 décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 777 000 \$ pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère est déposé et un avis de motion est donné par Benoit Durand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 APPUI - DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT DE LA 340 (CITÉ-DES-JEUNES)

2022-11-184

CONSIDÉRANT l'arrivée du nouvel hôpital à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges sera mis en service en 2026;

CONSIDÉRANT QU'il comptera 3200 employés et son département d'urgence sera le 2e plus important de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules des employés, patients et fournisseurs viendront s'ajouter à la circulation déjà dense de la route 340 (Cité-des-jeunes);

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPUYER les démarches entreprises auprès du gouvernement pour exiger l'élargissement à quatre voies de la route 340 (Cité-des-jeunes) afin de diminuer la congestion du réseau routier qui pourrait potentiellement mettre en danger les véhicules d'urgence et ses patients en plus de tous les usagers de la route qui ne cesse de croître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2 MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseiller Martin Juneau dépose une motion de félicitations à Madame Mylène Brisebois pour la coordination de la Ruelle hantée qui en est maintenant à sa 7e année à ravir les familles et en faire une destination incontournable du parcours d'Halloween.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Madame Ménard parle de sa participation au Bal solidaire pour amasser des fonds pour l'ouverture d'un centre de service à St-Zotique pour les enfants autistes. Elle invite les citoyens à participer au Quiz Bingo le vendredi 18 novembre prochain.

Madame Rodrigue parle de sa participation au Bal du maire 2022 pour amasser des fonds pour l'aréna de St-Polycarpe. Elle a aussi participé à la rencontre pour la création d'un Club Optimiste mais il n'y a pas eu le minimum requis de 15 personnes intéressées pour en faire le démarrage. Seulement 6 personnes étaient prêtes à s'engager. Elle rappelle la tenue de l'atelier Bande dessinée le 13 novembre prochain qui s'adresse aux adolescents de Pointe-des-Cascades.

Monsieur Durand parle de l'halloween qui s'est très bien déroulée. La Ruelle hantée a été un très grand succès et mentionne la participation à l'organisation du conseiller Martin Juneau. La rue de l'Écluse est finalement asphaltée.

Monsieur Juneau mentionne sa participation à l'avant-première du sentier lumineux bien organisée par le Village des écluses.

Monsieur Poirier a participé au Bal du maire de Saint-Polycarpe. Il félicite le maire.

13. PAROLE AU MAIRE

Il mentionne sa participation dimanche dernier à la cérémonie du Jour du souvenir à Hudson et au Bal du maire de St-Polycarpe. Il considère très important d'être présent à ce genre d'activités en soutien aux autres municipalités. Il est heureux que les travaux aient été réalisés sur la rue de l'Écluse.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Puits
- Gestion durable de l'eau
- Élargissement de la 340
- Félicitations au conseil pour la première année de leur mandat

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-11-185

À 20h19 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*